

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	42 (1954)
Heft:	820
 Artikel:	Service social international
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-268282

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD

RÉDACTION

Mme WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges

ADMINISTRATION ET ANNONCES

Mme Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconex

Organe officiel
des publications de l'Alliance
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.)

Abonnement de soutien 8.—

Le numéro 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

Il y a 40 ansEnquête sur les femmes
dans les commissions scolaires

Neuchâtel

La loi actuelle — écrit un abonné féministe, très au courant de la question — datée de 1908, a introduit le principe de la participation de la femme à l'administration des écoles... Voici cinq ans que les Conseils généraux ont la liberté de nommer des femmes dans les commissions scolaires. Seules, jusqu'ici, les grandes localités ont usé de ce droit...»

Vaud

Les Unions de femmes du canton de Vaud ont adressé aux autorités communales une demande concernant l'admission des femmes dans les commissions scolaires, se fondant sur l'art. 96 du règlement pour les écoles primaires, du 15 février 1907.

Nous avons la satisfaction d'apprendre qu'une municipalité vaudoise, celle de Mézières, a, en réponse à la lettre des Unions de femmes, nommé Mmes Goel et Emery, dans sa commission scolaire. Espérons que cet exemple sera suivi.

Genève

La Commission scolaire a été instituée en 1866... Sans préciser que les dames en feront partie, elle les admet, puisqu'elle stipule qu'elle comptera des représentants de l'enseignement enfantin, primaire, ménager... De fait, les dames en font partie dès 1886...

Membre moi-même de celle qui existe actuellement, j'ai l'impression que ces dames ne sont point du tout générées d'y siéger, que leur place y est tout indiquée, que leur voix dans les discussions y est écouteée.

Pour ma part, j'ai fait une proposition pour que l'heure d'entrée, l'après-midi, dans les établissements d'instruction secondaires, soit reportée d'une heure et demie à deux heures. Je me basais sur l'impossibilité, pour quantité d'enfants de la campagne, d'aller dîner chez eux, et sur la mauvaise organisation de l'après-midi. Si le projet a été repoussé, c'est que l'idée était neuve et contrariait certains fonctionnaires, mais je suis certain que l'idée sera repris et réussira plus tard.

J. Ballet.

(Mouvement fémin. de janv. et fév. 1914)

Effectivement, quinze ou vingt ans plus tard, le projet a été repris et admis. Ce petit exemple, et mille autres que l'on pourrait extraire des procès-verbaux des commissions scolaires de Suisse romande, prouvent que la présence des femmes, maintenant plus nombreuses dans ces commissions, loin de représenter un poids mort, apporte un élément indispensable à la bonne marche des établissements d'instruction et des idées qu'on a tout intérêt à mettre en pratique.

Puisse cette courte évocation du passé, convaincre ceux qui jugent inutile d'encombrer les commissions officielles de porte-parole du sexe féminin.

Evacuation des blesséspar Valérie André,
médecin et pilote d'hélicoptère

La parachutiste Valérie André, dont nous avons déjà eu l'occasion de citer les exploits de la chirurgie du cerveau, s'est consacrée, pendant la guerre qui vient de se terminer à l'évacuation des blessés par hélicoptère. En plus de cent expéditions, elle a ramené 165 blessés à l'hôpital d'Hanoï ; la plus grande partie d'entre eux purent être sauvés, grâce aux soins rapides qui leur furent prodigues.

UNIQUEMENT DU THÉ

Le thé ne doit séjourner en aucun cas à proximité de produits à odeurs fortes.

Chez

TSCHIN-TA-NI
à Genève, 9, place du Bourg-de-Four
vous ne trouverez que du thé.

On peut tuer quelqu'un sans même le toucher du doigt, en attaquant son âme avec des armes morales : chagrins, soucis lancinants, douleurs.

J. GOTTHELF.

A l'Exposition d'agriculture suisse**JOURNÉE DES PAYSANNES**

Le 23 septembre, la Journée des paysannes, à l'Exposition suisse d'agriculture qui se tient en ce moment à Lucerne, a eu un très grand succès, plusieurs milliers de participantes sont accueillies de tout le pays.

La présidente de l'Union, Mme M. Zwahlen a prononcé un discours en français, tandis que la vice-présidente, Mme Ott, de Zoug, en a prononcé un en allemand, puis ce fut au tour de Mme Rüttimann, la secrétaire de la Ligue des femmes catholiques. On entendit ensuite M. le conseiller d'Etat Käch, chef du Département de l'agriculture, à Lucerne, Mme Beck, présidente de la Ligue des femmes catholiques et des représentantes de la Norvège et de la Hollande. En effet, des invitations avaient été expédiées par l'Union des paysannes, dans les sociétés étrangères, offrant à celles qui pourraient venir, un logement gratuit chez des paysannes, pendant huit jours. Près de quatre cents ont accepté l'invitation.

Cette longue partie oratoire était coupée de chants exécutés par l'assistance. On procéda ensuite à la distribution des prix des concours. Nous ne pouvons donner tout le palmarès, voici les noms des lauréates romandes :

Vêtements pratiques pour la paysanne : Mme Hermenjat (Commugny, Vaud), 5me prix ; Mme Billaud (Orzens sur Yverdon), 4me et 5me prix.

Allégement du travail de la paysanne : Mme Détraz-Pidoux (Combremont-le-Grand) 1er prix ; Mme Maréchal (La Rosière, Collé-Bossy), 2me prix ; Mme Chalut-Bachofen (Anières), 5me prix.

Embellissement de la maison paysanne : 2me et 3me prix ; Mme A.-M. Gendre (Villars-sur-Marly, Fribourg), 4me prix ; Mlle E. Neuschwander (Combremont-le-Grand, Vaud), 4me et 5me prix.

(Notre journal publierà prochainement d'autres articles sur cette exposition.)

Les Associations nationales en faveur des Nations Unies ont siégé en Suisse

Les associations qui, dans plus de soixante pays, soutiennent l'idéal des Nations Unies — jadis l'idéal d'une Société des nations — assemblent chaque année. En 1954, elles se sont réunies à Genève, dans des locaux prêtés par le Centre européen de l'ONU. Les délégués des associations nationales, les observateurs des organisations non-gouvernementales, au nombre de plus de deux cents, ne sont point des députés en service commandé par leur gouvernement, ce sont des hommes et des femmes, en service bénévole, animés d'un profond désir de préparer la paix, il règne là un enthousiasme qui trouve son expression dans l'éloquent discours de M. Paul Boncour (France), vice-président, chargé d'ouvrir la session à la place du président en charge, M. Entezam (Perse), retenu dans son pays.

Deux nouvelles associations pour les Nations Unies ont été accueillies dans la Fédération, celle de la Thaïlande et celle de l'Indonésie.

Du 6 au 12 septembre — jours fériés et dimanche compris — les délégués travaillent et discutent les rapports présentés dans quatre commissions — politique, économique et sociale, commission du programme et de l'éducation — pour prendre un certain nombre de décisions qui seront soumises sous forme de vœux à l'Assemblée de l'ONU siégeant en ce moment à New-York.

Commission politique

Comment la Fédération des associations pour les nations unies peut-elle agir, par le moyen de ses membres répartis dans tous les pays, pour diminuer les tensions internationales, se demandait-on à la commission politique ? — Le remède a été proposé dès 1947, a répondu la délégation cubaine ; on le trouve dans un document en douze points, élaboré par une pléiade de sociologues et penseurs éminents réunis grâce à l'Unesco. Le régime préconisé est des plus sage ; qui, depuis lors, s'est avisé de le respecter ? Répondons donc ces conseils partout où nous exerçons quelque influence. En attendant, des problèmes plus immédiats ont été discutés : « Comment obtenir le désarmement ? Comment donner à tous les peuples effectivement le droit de disposer d'eux-mêmes ? Comment concevoir la représentation de la Chine aux Nations Unies ? Comment faire admettre à l'ONU, plusieurs nations qui demandent d'en faire partie ? » A cette dernière question, on n'a pas adopté la solution préconisée par les peuples de l'Est, d'admettre simultanément, les douze candidats, sinon de n'en admettre aucun. On a renoncé

au terme simultanément.

Il fut aussi longuement question du statut des fonctionnaires internationaux ; certains ont été congédés et les raisons qu'on peut invoquer pour remercier un fonctionnaire de ses services ni les conditions de ce licenciement ne sont clairement fixées.

De même se pose-t-on la question de savoir, au moment où l'on atteint le dixième anniversaire de la Charte de San Francisco (1945-1955) si certaines modifications aux textes ne sont pas nécessaires. Il est naturellement très difficile de tomber d'accord non pas sur le principe de modification, mais sur celles qu'il faudrait faire.

Accord de vues entre la Commission économique et sociale et l'ECOSOC 1).

Une cause de conflit est certainement la situation trop misérable de nombreuses populations de la terre. On s'est donc demandé, à la commission économique et sociale, comment on pouvait financer le développement des pays dont le niveau de vie est si faible. En soutenant la création d'un fonds international qui sera réclamé cette année à l'Assemblée de l'ONU.

Lors de précédentes sessions, on avait proposé que l'aide aux pays insuffisamment développés soit liée aux économies que devrait procurer, à chaque gouvernement, son effort vers le désarmement. Chacun se fait toujours beaucoup tirer l'oreille pour tirer de ses caisses une contribution financière à une œuvre des Nations Unies. On avait cru trouver le moyen d'apaiser les trésoriers, en mal de déficit, en présentant l'affaire, non comme une nouvelle dépense, mais comme une attribution différente de crédits déjà prévus. Hélas ! les économies opérées par le désarmement sont restées au stade du vœu pie. La Fédération propose donc que, sans attendre, on constitue le fonds indispensable à la mise en route économique de vastes contrées défavorisées.

On veut aussi améliorer le système d'assistance technique fournie par les grandes agences spécialisées (OIT, FAO, OMS) et, puisque le meilleur agent pacificateur des peuples a toujours été le commerce, il faut chercher à établir de larges échanges commerciaux entre l'est et l'ouest, aussi bien en Europe qu'en Extrême-Orient.

Un autre fonds est réclamé pour parvenir à établir d'une manière définitive les nombreux réfugiés qui peuplent encore les camps. Et il est à craindre que les millions

Voir notre numéro du 4 sept. Compte rendu du Conseil économique et social de l'ONU.

Service social international

Le rapport annuel 1953 de la Section suisse du service social international — section qui fut également créée à Genève il y a quelque vingt ans (actuellement : Genève, rue Petitot 8, tél. 24.52.70) — donne une idée de la multiplicité ainsi que de l'urgence des devoirs humains à remplir dans notre pays aussi. La section sociale a traité 606 cas très souvent complexes : réunion de familles dispersées, abandon et défaut d'entretien, adoption, régularisation de séjour, procuration de permis de travail, obtention de séjour de cure, soutien matériel, etc. Cette aide n'a pas été uniquement portée aux réfugiés ou aux étrangers, mais encore aux Suisses dans la peine. En ce qui concerne le travail d'émigration, 70 réfugiés ont pu émigrer outremer grâce à l'intervention de la Section suisse du service social international.

Les contributions qu'octroient à cette organisation la Confédération, quelques cantons et communes et les donateurs privés lui permettent de continuer son activité bienfaisante d'une année en année. Mais, du fait qu'elle ne dispose que de ces moyens restreints, elle se voit dans l'obligation d'avoir constamment recours à l'appui moral et financier des autorités et des donateurs.

La Section suisse du service social international vous toute sa reconnaissance à ceux qui voudront bien utiliser son compte de chèques postaux I. 5490 ou s'adresser à la Société de Banque Suisse.

de réfugiés du Pakistan, de l'Inde, du Moyen-Orient et d'ailleurs, ne soient pas sauves pour autant.

Le rapport sur la condition de la femme a été discuté trop brièvement, au milieu des problèmes sociaux, il aurait, à notre avis, fait l'objet d'une meilleure étude, s'il avait été présenté par Mmes Figueroa et Fox, à la commission d'éducation. Non seulement la femme est la première éducatrice des hommes de demain, celle dont l'influence est la plus profonde, mais il est urgent, que l'éducation de la femme elle-même soit poussée partout, si l'on veut hâter la formation de générations futures conscientes de leur responsabilité.

Commission de l'éducation

Nous nous réservons de revenir sur les travaux de la commission d'éducation dont le groupe, nombreux et divers, a travaillé avec zèle et compétence, chacun ayant la certitude que là est le nœud du problème. Les nations ne resteront unies que si la jeunesse comprend qu'une telle union est indispensable.

Commission du programme

A la commission du programme, les débats sont plutôt orientés vers la technique interne du mouvement. Il est cependant utile de savoir qu'on s'est informé de l'œuvre accomplie par le Mouvement mondial des étudiants pour les Nations Unies (ISMOUN) et qu'on forme des projets pour célébrer dignement le dixième anniversaire de la création de l'ONU.

* * *

Aux dernières séances plénaires du dimanche 12 septembre, furent entendus les rapports des quatre commissions, ainsi que les projets de résolutions qui avaient été élaborés. On procéda aussi à l'élection de membres du comité exécutif, ainsi que de trois vice-présidents, enfin, succès que notre journal se doit d'enregistrer, le nouveau président de la Fédération est une femme, elle est bien connue puisque c'est elle qui a présidé, l'an dernier, l'Assemblée générale de l'ONU, Mme Pandit Nehru. Cette fonction est peut-être entourée de moins d'éclat que celle qu'elle vient de revêtir, mais son importance n'est probablement pas moindre. C'est donc elle qui sera appelée à présider la prochaine assemblée de la FMANU qui aura lieu à Bangkok, en 1955.